

**Arrêté n° 26-363 portant nomination du  
directeur de l'École Doctorale Droit (n° 492)**

Le président de l'université Jean Moulin,

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2025P-01-01-ins du 7 janvier 2025 portant élection de M. Gilles BONNET, professeur des universités, à la présidence de l'université Jean Moulin ;

Vu le règlement intérieur de l'École Doctorale 492 Droit ;

Vu l'avis du conseil de l'École doctorale 492 Droit ;

Vu l'avis favorable de la commission recherche du conseil académique de l'université Jean Moulin Lyon 3 en date du 9 décembre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission recherche du conseil académique de l'université Jean Monnet Saint-Etienne en date du 22 janvier 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission recherche du conseil académique de l'université Lumière Lyon 2 en date du 26 janvier 2026 ;

Vu la démission du directeur de l'École Doctorale Droit en date du 31 janvier 2026,

**Arrête**

**Article 1** – Monsieur **Philippe BLACHÈRE**, professeur des universités, est nommé directeur de l'École Doctorale Droit (n° 492) à compter du 1<sup>er</sup> février 2026 et jusqu'à la fin de l'accréditation, soit jusqu'au 31 août 2027.

**Article 2** – Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché sur les panneaux d'information de la direction des affaires juridiques et institutionnelles et publié sur le site internet de l'université.

Fait à Lyon, le 26 janvier 2026

Le président de l'université Jean Moulin



Gilles BONNET